



Frais de notaire pour locataire

Par **phesti**, le **22/07/2012** à **12:16**

Bonjour,

Mon conjoint et moi même avons visité un appartement qui nous plait fortement. Les propriétaires nous ont contacté suite à une annonce que nous avons publiée. Ils nous ont informés qu'ils passeraient par notaire pour la gestion de l'administratif mais que pour nous cela ne changeait rien (financièrement...) or en consultant l'annonce du notaire il apparaît des honoraires à la charge du locataire équivalent à un mois de loyer.

Qu'en est il pour nous car nous n'avons pas été mis en relation avec les proprios via le notaire donc pourquoi devrions nous assumer ces frais qui sont tout de même très élevés pour une simple rédaction de bail et étude de dossier!

Merci par avance,

Cordialement

Par **janus2fr**, le **23/07/2012** à **09:28**

Bonjour,

Ces frais sont tout à fait d'une valeur classique pour une location gérée par un professionnel (agence ou notaire). Il sont partagés en deux entre propriétaire et locataire et représentent pour chacun la valeur d'environ un loyer.

Vous ne pourrez pas échapper au paiement de ces frais, sauf à renoncer à prendre ce logement.

Par **phesti**, le **23/07/2012** à **10:20**

C'est malheureusement ce que nous pensions...

Merci beaucoup pour votre réponse.

Bonne journée

Par **dolphin974**, le **08/06/2013** à **07:13**

nous allons acheter la maison dont nous sommes locataires depuis 3 ans. cette maison a 11 ans. est-ce que le % des frais de notaire est le même sur ce type d'achat. Merci pour votre réponse.